

Tableau récapitulatif des candidats par élection et par circonscription

- Pour le système Smartmatic, tous les candidats sont placés dans une seule colonne de maximum 25 candidats. Si leur nombre est supérieur à 25, les candidats sont répartis de manière égale en 2 colonnes dont la première comptera 1 candidat de plus que la deuxième si le nombre de candidats est impair.
Si leur nombre est supérieur à 50, les candidats sont répartis de manière égale en 3 colonnes. Si la division par 3 du nombre de candidats donne un résultat de 1, la première colonne compte 1 candidat de plus que les 2 autres colonnes, si le reste est égal à 2, tant la première que la deuxième colonne comptent un candidat de plus que la 3^{ème} colonne.
- Pour le système Jites/Digivote, tous les candidats sont placés dans 1 colonne de maximum 15 candidats. Si leur nombre est supérieur à 15, les candidats sont répartis de manière égale en 2 colonnes dont la première comptera 1 candidats de plus que la deuxième si le nombre de candidats est impair (= résolution 1).
- Pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, on utilise la résolution 2. Tous les candidats sont placés dans une colonne de maximum 23 candidats. Si leur nombre est supérieur à 23, les candidats sont répartis de manière égale en 2 colonnes dont la première comptera 1 candidat de plus que la deuxième si le nombre de candidats est impair. Si leur nombre est supérieur à 46, les candidats sont répartis de manière égale en 3 colonnes. Si la division par 3 du nombre de candidats donne un résultat de 1, la première colonne compte 1 candidat de plus que les 2 autres colonnes. Si le reste de la division est égal à 2, tant la première que la deuxième colonne comptent un candidat de plus que la 3^{ème} colonne. Si la liste compte plus de 69 candidats, les candidats restants sont placés dans la 4^{ème} colonne au-dessus des suppléants.
- Si, dans une même circonscription électorale, il est fait usage tant du système Smartmatic que du système Jites/Digivote, la répartition des candidats est identique pour les deux systèmes.
- Lors des élections du 25 mai 2014, le système Smartmatic sera utilisé dans 151 communes flamandes et 2 communes bruxelloises (Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre). Le système Jites/Digivote sera utilisé dans 39 communes wallonnes et 17 communes bruxelloises. A la fin du présent document, vous trouverez un récapitulatif de toutes les communes faisant usage du vote électronique.
- Tant pour le système Smartmatic que pour le système Jites/Digivote, les colonnes sont au nombre de 3 (qu'elles contiennent ou non des candidats), sauf pour l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale où le nombre de colonnes s'élève à 4.
- Les colonnes ne sont pas centrées à l'écran. La première colonne se trouve à l'extrême gauche de l'écran. La troisième (ou la quatrième si d'application) colonne se trouve à l'extrême droite de l'écran.

Les tableaux ci-dessous reprennent chaque fois le nombre maximal de candidats présentés. En cas de listes incomplètes, il est possible que le nombre de candidats soit inférieur à ce qui est indiqué dans le tableau.

Si un écran ne s'affiche que dans le système Smartmatic, cela est indiqué en vert.

Si un écran ne s'affiche que dans le système Jites, cela est indiqué en bleu.

Si un écran s'affiche tant dans le système Smartmatic que dans le système Jites, cela est indiqué en rouge.

CHAMBRE (150 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 (suppléants)
Hainaut Liste > 15 candidats	9	9	10
Hainaut Liste ≤ 15 candidats	15	-	10
Namur	6	-	6
Liège	15	-	9
Brabant-Wallon	5	-	6
Luxembourg	4	-	6
Bruxelles-Capitale	15	-	9
Flandre occidentale	16	-	9
Flandre orientale	20	-	11
Anvers	24	-	13
Limbourg	12	-	7
Brabant flamand	15	-	9

PARLEMENT WALLON (75 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 (suppléants)
Nivelles (Brabant wallon)	8	-	8
Mons (Hainaut)	5	-	5
Soignies (Hainaut)	4	-	4
Tournai-Ath-Mouscron (Hainaut)	7	-	7
Charleroi (Hainaut)	9	-	9
Thuin (Hainaut)	3	-	4
Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne (Luxembourg)	3	-	4
Neufchâteau-Virton (Luxembourg)	2	-	4
Liège (Liège)	13	-	13
Huy-Waremme (Liège)	4	-	4
Verviers (Liège)	6	-	6
Namur (Namur)	7	-	7
Dinant-Philippeville (Namur)	4	-	4

PARLEMENT FLAMAND (124 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 (suppléants)
Flandre occidentale	22	-	16
Flandre orientale Liste > 25 candidats	14	13	16
Flandre orientale Liste ≤ 25 candidats	25	-	16
Anvers Liste > 25 candidats	17	16	16
Anvers Liste ≤ 25 candidats	25	-	16
Limbourg	16	-	16
Brabant flamand	20	-	16
Election directe des membres bruxellois du Parlement flamand	6	-	6

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (89 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4 (suppléants)
Groupe linguistique français Liste > 69 candidats	23	23	23	3 + 16 (3 effectifs et 16 suppléants)
Groupe linguistique français 69 candidats ≥ Liste > 46 candidats	23	23	23	16
Groupe linguistique français 46 candidats ≥ Liste > 23 candidats	23	23	-	16
Groupe linguistique français Liste ≤ 23 candidats	23	-	-	16
Groupe linguistique néerlandais	17	-	-	16

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE (25 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Eupen Liste > 15 candidats	13	-	12
Eupen Liste ≤ 15 candidats	15	-	-

EUROPE (21 membres)

Circonscription	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3 (Suppléants)
Collège électoral français	8	-	6
Collège électoral néerlandais	12	-	7
Collège électoral germanophone	1	-	6

Récapitulatif des communes utilisant le vote électronique Smartmatic:

PROVINCE	BUREAU DE VOTE/CANTON	COMMUNE
ANVERS	Anvers	Anvers
		Zwijndrecht
	Boom	Boom
		Hemiksem
		Niel
		Rumst
		Schelle
	Kontich	Kontich
		Aartselaar
		Boechout
		Borsbeek
		Edegem
		Hove
		Lint
		Mortsel
	Kapellen	Kapellen
		Brasschaat
		Schoten
		Stabroek
	Brecht	Brecht
		Essen
		Kalmthout
		Malle
	Wuustwezel	
Zandhoven	Zandhoven	
	Ranst	
	Schilde	
	Wijnegem	
	Wommelgem	
	Zoersel	

	Malines	Malines
		Willebroek
	Puurs	Puurs
		Bornem
		Sint-Amands
	Duffel	Duffel
		Bonheiden
		St-Katelijne-Waver
	Turnhout	Turnhout
		Beerse
		Oud-Turnhout
		Vosselaar
	Hoogstraten	Hoogstraten
		Baarle-Hertog
		Merksplas
		Rijkevorsel
	Herentals	Herentals
		Grobbendonk
		Herenthout
		Kasterlee
		Lille
		Olen
		Vorselaar
	Westerlo	Westerlo
		Herselt
		Hulshout
		Laakdal
	Mol	Mol
		Balen
		Geel
		Meerhout
	Arendonk	Arendonk
		Dessel
		Ravels
		Retie

LIMBOURG	Hasselt	Hasselt
		Diepenbeek
		Zonhoven
	Beringen	Beringen
		Ham
		Heusden-Zolder
		Leopoldsburg
		Tessenderlo
	Genk	Genk
		As
		Opglabbeek
		Zutendaal
	Peer	Peer
		Hechtel-Eksel
		Houthalen-Helcht.
	Neerpelt	Neerpelt
		Hamont-Achel
		Lommel
		Overpelt
	Fourons	Fourons
	Maasmechelen	Maasmechelen
		Lanaken
FLANDRE ORIENTALE	Nevele	Nevele
		Aalter
	Alost	Alost
	Evergem	Evergem
	Waarschoot	Waarschoot
	Zomergem	Zomergem
		Knesselare
		Lovendegem

	Kaprijke	Kaprijke
	Sint-Niklaas	Sint-Niklaas
	Temse	Temse
		Kruibeke
	Termonde	Termonde
		Buggenhout
		Lebbeke
	Zele	Zele
		Berlare
FLANDRE OCCIDENTALE	Furnes	Furnes
		Alveringem
		De Panne
		Koksijde
	Bruges	Bruges
		Knokke-Heist
	Courtrai	Courtrai
	Ostende	Ostende
	Roeselare	Roeselare
BRABANT FLAMAND	Louvain	Louvain
		Bertem
		Bierbeek
		Herent
		Huldenberg
		Kortenberg
		Oud-Heverlee
		Tervuren
	Haacht	Haacht
		Boortmeerbeek
		Holsbeek
		Keerbergen

		Rotselaar
		Tremelo
	Glabbek	Glabbek
		Lubbeek
	Zoutleeuw	Zoutleeuw
		Geetbets
		Linter
	Asse	Asse
		Affligem
		Dilbeek
		Liedekerke
		Merchtem
		Opwijk
		Ternat
	Hal	Hal
	Meise	Grimbergen
	Vilvorde	Vilvorde
		Kampenhout
		Machelen
		Zemst
	Zaventem	Zaventem
		Hoeilaart
		Overijse
		Steenokkerzeel
	Rhode-Saint-Genèse	Kraainem
		Wezembeek-Oppem
BRUXELLES	Saint-Gilles	Saint-Gilles
	Saint-Josse-Ten-Noode	Woluwe-Saint-Pierre

Récapitulatif des communes utilisant le vote électronique Jites/Digivote:

PROVINCE	BUREAU ELECTORAL/CANTON	COMMUNE	
HAINAUT	Lens	Lens	
		Jurbise	
	Frasnes-lez-Anvaing	Frasnes-lez-Anvaing	
LIEGE	Eupen	Eupen	
		Kelmis	
		Lontzen	
		Raeren	
		Sankt-Vith	Sankt Vith
			Amel
			Büllingen
			Burg-Reuland
			Bütgenbach
		Liège	Liège
		Visé	Visé
			Dalhem
	Bassenge	Bassenge	
		Juprelle	
		Oupeye	
	Fléron	Fléron	
		Beyne-Heusay	
		Blégny	
		Chaufontaine	

		Soumagne
		Trooz
	Aywaille	Aywaille
		Comblain-au-Pont
		Esneux
		Sprimont
	Herstal	Herstal
	Seraing	Seraing
		Neupré
	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
		Ans
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne
		Awans
		Flémalle
	Verlaine	Verlaine
		Villers-le-Bouillet
LUXEMBOURG	Durbuy	Durbuy
BRUXELLES	Bruxelles	Bruxelles
	Anderlecht	Anderlecht
		Berchem-Sainte-Agathe
	Ixelles	Ixelles
		Auderghem
		Watermael-Boitsfort
	Molenbeek-Saint-Jean	Molenbeek-Saint-Jean
		Ganshoren
		Jette
		Koekelberg

	Schaerbeek	Schaerbeek
		Evere
	Uccle	Uccle
		Forest
	Saint-Josse-ten-Noode	Saint-Josse-ten-Noode
		Etterbeek
		Woluwe-Saint-Lambert